

RAPPORT N° 15/9.20

[PRÉAVIS N° 15/5.20](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 425'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT ET LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES AU CHEMIN DE LA VENARDAZ, SUBSIDE DE L'ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DÉDUIT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission du Conseil Communal, formée de Mesdames et Messieurs Eva FROCHAUX, Béatrice GENOUD-MAURER, Anne STERN-GRIN, Lionel DAUTREPPE, Maurice JATON, Francesco TRUDU et Jean-Pierre MORISSETTI, président rapporteur, s'est réunie une seule fois le jeudi 11 juin 2020. Elle fut assistée en début de séance par Messieurs Jean-Jacques AUBERT, Municipal, André JACCARD, chef de Service, Eric FAVRE, responsable des Services techniques et Jacques BRERA, responsable des Services industriels. Ces personnes nous ont présenté les tenants et aboutissants de cette requête par force de détails et d'illustrations. L'abondante documentation visuelle fournie était précise et nous a permis de cerner le bien-fondé de ce préavis. Nous les remercions pour le développement et les précisions apportées en complément du rapport-préavis concerné.

2 DEVELOPPEMENT

Sur cette partie du réseau construite entre 1968 et 1970, l'eau et le gaz ont des fuites. Hormis le fait connu et évident que les fuites de gaz peuvent devenir dangereuses, ces conduites sont par ailleurs sous-dimensionnées quant aux besoins actuels. Dans l'attente de cette réalisation, les travaux de contrôle et de maintien en activité sont faits de la façon suivante :

- ✓ Les conduites de gaz sont ponctuellement contrôlées avec des appareils dits « renifleurs » qui permettent de détecter les fuites par anticipation, avant qu'elles ne deviennent une menace et donc de procéder à des réparations ponctuelles en cas de nécessité
- ✓ Pour les eaux claires et usées, des faiblesses existent dans les conduites, dans certains secteurs des réparations sont déjà entreprises soit en procédant par des remplacements sectoriels par fouille, soit fraisage interne et chemisage

Dans le cadre de ce préavis, les opportunités de faire des fouilles eau et gaz nous permettent d'y joindre des conduites eaux usées et eaux claires pour réorganiser les réseaux qui passent sous les parcelles et non sous la route. A la rédaction de ce préavis le Service a pensé à le scinder en deux : assainissement et renforcement de réseau, mais a finalement groupé le tout par économie d'échelle. L'augmentation du diamètre des conduites d'eau est une nécessité quant à la défense incendie, elles sont actuellement trop petites. Pour le gaz, cette augmentation de diamètre n'est pas destinée à vendre plus, mais pour terminer le bouclage et assurer un équilibre entre les diverses zones de dessertes. C'est également lié au chauffage à distance (CAD) qui utilisera du bois régional comme combustible et alimentera tant l'Hôpital que Beausobre. Mais il faudra assurer le relais entre les deux sites, nous profiterons de ces travaux pour commencer à poser des conduites. De plus on

assure ainsi avec le gaz la continuité du fonctionnement de la CAD qui en aura quelquefois besoin, par ex. : lors des services d'entretien qui devront lui faire cesser son activité, d'où une possible permutation entre les deux systèmes.

Détail sur les conduites d'eau potable qui sont en fonte ductile. Après la fonte grise c'est la 2e génération de ce métal qui est actuellement en usage. Elle reste toutefois sensible à la corrosion, car ces conduites sont posées sur des cales en bois qui pourrissent et créent de l'oxydation tous les six mètres, à l'endroit de ces dites cales de bois. En plus, ces conduites sont de calibre 100 millimètres et trop petites pour assurer la défense incendie entre les Reneveyres, les Pétoleyres et la Grosse-Pierre. L'ECA exige un calibre de 125mm, ce qui nous permettra de bénéficier d'une subvention par cet établissement. Ce réseau sera remplacé par des tuyaux en polyéthylène. Ce seront les services communaux qui feront le travail grâce aux qualifications de leurs soudeurs. Il ne sera ainsi pas nécessaire de sous-traiter.

Une synergie avec le raccordement des privés sur le parcours des travaux sera proposée aux propriétaires concernés. S'ils font faire des modifications chez eux ils pourront bénéficier des conditions favorables liées à un chantier commun.

De par l'emplacement de l'Hôpital, il faut assurer un bouclage de sécurité et assurer des points d'injection de gaz dans le réseau. La conduite qui nous concerne est un trajet stratégique, le secteur Nord de la ville est un peu l'autoroute de secours du gaz. Mais il est sensible à des diminutions de charge. L'augmentation de son calibre permettra d'assurer ce défi.

Les canalisations d'eaux claires et usées de la partie Est ont quant à elles un souci lié à l'évolution des constructions. Pour assurer l'efficacité du réseau il y a encore trop de coudes et chicanes sur ce secteur qui perturbent les flux par leur cheminement au long des constructions desservies. Pour améliorer ces obstacles, il faut recréer une artère de collecte.

Sur la partie Ouest réalisée en même temps que l'Hôpital, il sera procédé au chemisage des tuyaux en béton. Soit un tuyau posé dans le tuyau, donc en évitant les fouilles. D'autres travaux seront pratiqués avec un robot, comme par exemple pour curer le collecteur au bas de l'Hôpital.

3 FINANCES ET DELAIS

Ces travaux devraient ou éventuellement auraient dû s'effectuer dès l'automne 2020 pour une durée de quatre mois. La situation sanitaire n'aidant pas, car avec les plans de protection destinés aux ouvriers il faudrait imaginer des coûts supplémentaires, alors si nécessaire il sera attendu le temps que cela se passe mieux pour réellement débiter.

Cette dépense s'intègre dans le crédit cadre porté à cet effet au budget, la dépense est couverte et un subside de l'ECA qui devrait être de l'ordre de CHF 20'000.- est attendu. Les détails de ces dépenses sont clairement établis dans le préavis, nous n'y revenons pas. L'amortissement est conforme aux usages et devra se faire sur vingt ans, comme pour toutes les dépenses de ce type.

4 QUESTIONS

Les commissaires ont particulièrement été attentifs à quelques aspects techniques de ces réalisations.

Comment se fait le prélèvement du gaz : « Nous sommes sur une boucle entre Lausanne et Nyon, le gaz circule toujours sous pression il va donc aux destinataires où qu'ils en aient besoin sur cette boucle. Chaque usager y capte « sa consommation », dans le flux continu de gaz qui circule dans le circuit des canalisations »

Comment pratique-t-on un chemisage : « C'est fabriquer un tuyau dans un autre tuyau, en matière polyuréthane et ceci par des moyens mécaniques, sans ouverture de fouilles. Sauf si obturation ou écrasement de la conduite, car là il faut de toute façon ouvrir. L'épaisseur du chemisage peut être adapté en fonction de la nécessité, par exemple pour un renforcement si la zone risque un tassement ».

Durée de vie du gainage des tuyaux : « en étant à l'abri de la lumière, car enterrés, ce sont plusieurs dizaines d'années d'usage potentiel. On double ainsi la durée de vie des canalisations. Pour exemple, nous gagnerons des conduits qui ont plus de cinquante ans ».

Comment seront recyclés ces tuyaux en matière composite : « Cette matière ne se dégradant pas pendant sa durée de vie, après c'est soit détruit, soit à nouveau chemisé ou recyclé et finalement la dernière étape sera l'incinération ».

A quelle profondeur ces canalisations sont-elles enterrées : « A un mètre sous terre pour éviter le gel et garder la fraîcheur de l'eau distribuée ».

5 CONCLUSIONS

Comme quasiment à chaque fois lors des « Commissions tuyaux », nous profitons lors de ces séances de présentation pour comprendre plus avant nos réseaux et leurs fonctionnements. Cependant l'inéluctable du remplacement, l'amélioration des réseaux et le maintien des services à la communauté, font que les conclusions des rapports sur ces préavis sont pratiquement toujours les suivantes, tel qu'à l'unanimité, nous vous proposons :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 425'000.00 TTC pour le remplacement et le renforcement des infrastructures souterraines au chemin de la Venardaz, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit.
2. De dire que le montant de CHF 425'000.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 21'250.00 par an à porter en compte dès le budget 2021.

au nom de la commission,
le président-rapporteur

J.-P. Morisetti

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 16 septembre 2020.